

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr**2025/008****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du : 24/06/2025****Objet : Délibération modifiant la convention de financement de la garderie du RPI – instauration de tarifs et adoption d'un règlement intérieur**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Bernard REGNARD, Maire.

Date de convocation : 10/06/2025

Présents : REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1^{er} Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2^{ème} Adjoint, ROSSI Marcel, 3^{ème} Adjoint, DAL ZOVO Corine, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

Excusée : DEBUS Vanessa.**Secrétaire de séance :** JEAN Claire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 2

Le Maire rend compte à l'assemblée de la réunion qu'il a eu avec les autres maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil et Valeilles au sujet de la garderie scolaire du matin et du soir.

Afin de pérenniser le service, il a été décidé de demander une participation financière aux parents des enfants inscrits à la garderie. Toutefois, le service de la garderie restera gratuit le temps que le bus scolaire fasse le tour des trois écoles, soit de 16 h 40 à 17 h 10 les lundi et mardi et de 16 h 10 à 16 h 40 les jeudi et vendredi.

Un dossier d'inscription sera donné aux parents, accompagné d'un règlement intérieur qui devra être signé par les responsables légaux. A la fin de chaque mois, une facture sera établie par le secrétariat de la mairie de Roquecor selon les présences à la garderie pendant le mois écoulé. Le Service de Gestion Comptable de Moissac se chargera de procéder au recouvrement de la créance.

Un nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale doit être validé et les tarifs fixés. Lors de cette réunion des maires du RPI, il a été décidé de fixer les tarifs comme suit :

Garderie	Tarifs 2025/2026
Matin de 7 h 30 à 8 h 30	0 €
Soir de 16 h 40 ou 17 h 10 à 18 h 30	1 €
3 ^{ème} enfant du foyer	Gratuit
Pénalités de retard	5 €

Vu la nouvelle convention de fonctionnement et de financement de la garderie municipale de Roquecor,

Vu le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale de Roquecor,

Vu les décisions prises par les maires du RPI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **Adopte** les tarifs de la garderie selon le tableau indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025
- **Adopte** la nouvelle convention de fonctionnement et de financement de la garderie municipale de Roquecor
- **Adopte** le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale de Roquecor
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 24 juin 2025.

**Le secrétaire de séance,
Claire JEAN**



**Le Maire,
Bernard REGNARD.**

